



DECISION DU PRESIDENT N° 2022-039

**OBJET : CDV_DEMANDE_DE_SUBVENTION_FEADER_POUR_LE_COFINANCEMENT
_DU_PSLA_DE_CAUMONT_SUR_AURE**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104-4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant la création d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire sur la commune de Caumont-sur-Aure, porté par la communauté de communes pour un montant de 1 695 627,20 € HT.
Plan de financement prévisionnel en annexe 1 de la décision.

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter, au titre du FEADER, une demande de subvention de 175 000 € pour le co-financement de ce projet.

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le 28 avril 2022



**Le Président
Gérard LEGUAY**

Annexe 1 plan de financement prévisionnel

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Source de financement</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Taux (en %)</i>
Etudes	14 653 €	AIDES PUBLIQUES		
Mandat public	56 000 €	Union européenne (FEADER)	175 000 €	10.32
Honoraires Maitrise d'œuvre et études	117 603 €	État – DETR 2016 notifiée	375 527 €	22.15
Dépenses de travaux et aléas	1 290 975 €			
Aléas	71 725.20 €	Conseil régional	250 000 €	14.74
Frais divers (reprographie, frais publicité)	10 100 €	Conseil départemental	177 209.89 €	10.45
Mobilier (salle d'attente, salle de réunion, kitchenette, signalétique)	58 000 €	Autres subventions : SDEC Energie photovoltaïque	172 900 €	10.20
Taxe sur PC	13 225 €			
Dépenses de fonctionnement : Dommage/ouvrage Frais financiers	31 362 € 31 984 €			
		Sous-total 1 ⁽²⁾	1 150 636.89 €	67.86
		AUTOFINANCEMENT		
		Emprunts	544 990.31 €	32.14
		Sous-total 2	544 990.31 €	32.14
TOTAL H.T.	1 695 627.20 € =	TOTAL H.T.	1 695 627.20 €	100%

Le Président
 Gérard LEGUAY

